



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 2 SEPTEMBRE 2020

L'art de bâtir des ponts

transfertconsult.ca

Table des matières

1	ACCUEIL DES MEMBRES		
2	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR		1
3	VALIDATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE		
4	AC	CTION DE SUIVI	1
	4.1	Diffusion du rapport annuel 2019	1
5	SL	JIVI ENVIRONNEMENTAL DES EAUX	2
	5.1	Eaux de surface et souterraines	2
	5.2	Eaux de lixiviation	6
	5.3	Puits résidentiels	7
6	R/	APPORTS D'ACTIVITÉS	8
	6.1	Registre des plaintes	8
	6.2	Registre des visites du MELCC	8
7	DI	IVERS ET PROCHAINES RÉUNIONS	9
	7.1	Mise à jour du calendrier thématique annuel	9
	7.2	Prochaines réunions	9
8	SL	JIVI DU PROJET DE PHASE 3B	9
	8.1	Ajustement au trajet des camions de la sablière	. 10
	8.2	Opérations sur la phase 2	. 11
	8.3	Projet de compensation des milieux humides et hydriques	11

Liste des annexes

Annexe 1 Liste des présences

Annexe 2 Ordre du jour

Annexe 3 Présentation PowerPoint

Les annexes sont présentées dans un document joint.

1 ACCUEIL DES MEMBRES

M. Martin Dussault, directeur des affaires publiques chez WM, souhaite la bienvenue aux membres à cette deuxième rencontre de 2020.

Il précise que :

- La visite de site, qui a habituellement lieu lors de la rencontre de septembre, est reportée dès qu'il sera possible de le faire, en fonction des consignes sanitaires.
- Le sujet de la phase 3B sera abordé en fin de réunion, comme cela a été fait lors des plus récentes rencontres, et ce, afin de permettre à la Ville de quitter.
- Les questions à l'intention de la MRC au sujet de la phase 3B peuvent être adressées directement au conseil (plutôt que pendant la réunion).

Il souligne la présence de Mme Lucie Labbé, de la firme AECOM, venue présenter le projet de plan de compensation pour la perte de milieux humides.

La liste des présences figure à l'annexe 1.

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Alex Craft, animateur de la rencontre, présente l'ordre du jour pour son adoption.

Les membres approuvent l'ordre du jour, qui figure à l'annexe 2.

3 VALIDATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

Le compte rendu de la rencontre du 10 juin 2020 est approuvé par les membres.

4 ACTION DE SUIVI

4.1 DIFFUSION DU RAPPORT ANNUEL 2019

M. Dussault indique que le rapport annuel, qui a été approuvé par le Comité lors de la rencontre précédente, a été diffusé auprès des médias locaux au début du mois d'août. Il a également été partagé auprès d'une trentaine de partenaires du milieu.

Il souligne également la parution de deux articles dans les médias locaux.

5 SUIVI ENVIRONNEMENTAL DES EAUX

5.1 EAUX DE SURFACE ET SOUTERRAINES

M. Lacombe rappelle la méthodologie et l'encadrement règlementaire applicables au suivi environnemental des eaux :

- Conformément aux exigences du MELCC, trois campagnes d'échantillonnage ont été réalisées pendant l'année 2019 (mai, août, octobre).
- Lors de ces campagnes, des échantillons d'eau sont pris à différents endroits sur le site, c'est-à-dire :
 - Dans les eaux de surface (six points d'échantillonnage), soit dans le fossé périphérique
 - Dans les eaux souterraines de la nappe libre (23 points d'échantillonnage), soit dans la couche de sable
 - Dans les eaux souterraines de la nappe profonde (16 points d'échantillonnage), soit dans le roc, sous l'argile
- Après chaque campagne, un rapport est préparé par une firme externe et transmis au ministère. Un sommaire de l'année est ensuite préparé. Pour l'année 2019, ce rapport a été déposé en mars 2020.
- Le ministère interprète les résultats en tenant compte de plusieurs facteurs :
 - Les normes inscrites au REIMR;
 - La qualité de l'eau avant qu'elle n'entre sur la propriété, afin de vérifier s'il y a détérioration;
 - o La présence naturelle de certains paramètres dans le sol;
 - L'historique et les fluctuations des données aux points de mesure.

Puis, M. Lacombe présente les normes du MELCC pour les différents paramètres, ainsi que les résultats obtenus en 2019.

Voici les faits saillants :

Eaux de surface

• En 2019, comme en 2018, l'ensemble des normes ont été respectées.

Eaux souterraines de la nappe libre (dans le sable)

- Des paramètres sont présents naturellement dans le milieu en concentrations qui peuvent être supérieures aux normes : manganèse, fer et azote ammoniacal.
- Le démantèlement en 2009 d'anciens bassins non conformes de traitement des eaux de lixiviation a permis de diminuer considérablement la concentration en azote ammoniacal au puits F2-A.
- Les concentrations en chlorures sont demeurées inférieures à la valeur limite du REIMR depuis 2011.

Comité de vigilance de Saint-Nicéphore

- Lors de la campagne d'août, un dépassement de la valeur limite en coliformes fécaux a été noté, la nappe libre ayant été exposée à des contaminants extérieurs (p. ex. des excréments d'animaux). Ce dépassement s'est avéré local et ponctuel (aucun dépassement lors des campagnes de mai et d'octobre).
- Un léger dépassement en azote ammoniacal a été observé au puits PO-08-2 à l'automne 2019, mais la concentration était inférieure au puits en amont.
- Dans la nappe libre, la vitesse d'écoulement des eaux varie entre 1 et 25 m par année.

Eaux souterraines de la nappe profonde (sous l'argile, dans le roc)

- Des paramètres sont présents naturellement dans le milieu en concentrations qui peuvent être supérieures aux normes : manganèse, fer, azote ammoniacal.
 - Par exemple, le puits PO-03-04C a montré, pour chacune des campagnes, des concentrations en azote ammoniacal en excès de la valeur limite.
 - La présence de fer ou de manganèse, en excès des valeurs limites, ne constitue pas un indicateur d'une problématique liée à une contamination par des eaux de lixiviation.
- La qualité des eaux de la nappe profonde est considérée stable, les résultats étant similaires à ceux obtenus en 2018.
- Dans la nappe profonde, la vitesse d'écoulement des eaux varie entre 6 et 96 m par année.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
Est-ce que la nappe profonde correspond à la nappe captive?	M. Lacombe confirme que oui; la nappe libre, quant à elle, est localisée au-dessus de la nappe d'argile, dans la couche de sable.
Si vous remarquez des dépassements en amont, est-ce la responsabilité de WM de faire des suivis et analyses, ou vous n'avez qu'à informer le ministère?	M. Lacombe explique qu'en cas d'identification d'un dépassement en amont, WM reprend rapidement un second échantillon. Si un dépassement est encore noté, des recherches seront menées afin de mieux comprendre la cause. Ensuite, les explications et résultats sont communiqués au ministère.
C'est donc la responsabilité de WM d'expliquer les dépassements, autant en amont qu'en aval?	M. Lacombe confirme.

Questions ou commentaires	Réponses
Au haut de la vue aérienne (nordouest de la propriété), on peut voir une accumulation d'eau. Est-ce que cette eau entre ou sort de votre propriété?	M. Lacombe indique qu'il s'agit d'un marais et que, comme l'eau est stagnante, le ministère n'a pas jugé pertinent de l'inclure au suivi.
Il n'y a pas de point non plus à la sortie du ruisseau parce que vous n'avez pas d'opérations à cet endroit?	M. Lacombe confirme.
Quand s'est déroulée la campagne d'échantillonnage d'été?	M. Lacombe répond qu'elle s'est déroulée autour du 15 août.
Il semble y avoir un bassin d'eau à côté du point d'échantillonnage ES- 14. À quoi sert-il, et est-ce	M. Lacombe explique qu'il s'agit de l'un des deux bassins de sédimentation des eaux de surface, qui sont localisés à l'est et à l'ouest de la propriété.
stagnant?	Il ajoute que les eaux de surface, qui s'écoulent dans les fossés partout sur la propriété, sont récupérées et acheminées vers ces bassins, afin que les matières en suspension sédimentent vers le fond. Puis, elles poursuivent leur chemin vers le ruisseau Paul-Boisvert.
L'eau n'y est pas testée?	M. Lacombe répond qu'elle l'est de façon indirecte : l'eau des bassins est déversée par trop-plein dans un fossé, où un échantillon est récolté.
	M. Dussault rappelle que les eaux de surface, qui se retrouvent dans ces bassins, n'ont pas été en contact avec les déchets. On y retrouve principalement des matières en suspension.
Je remarque que tous les points d'échantillonnage des eaux de surface sont localisés au sud du site. Est-ce qu'ils suivent le ruisseau Paul-Boisvert?	M. Lacombe confirme que tous les points en aval correspondent à des fossés exutoires, qui se rejettent dans le ruisseau Paul-Boisvert. Les échantillons sont pris juste avant le point de rejet.

Questions ou commentaires	Réponses
Est-ce que le ruisseau Oswald- Martel est localisé dans la partie nord?	M. Lacombe répond que oui.
C'est parce que la topographie va vers le côté sud que vous n'avez pas de point d'échantillonnage du côté nord?	M. Lacombe confirme. En s'écoulant au nord de la propriété, le ruisseau Oswald- Martel n'entre pas en contact avec les eaux circulant sur la propriété.
Est-ce que les échantillons sont pris lors de jours de pluie?	M. Lacombe indique que ce n'est pas nécessairement le cas, sachant que les échantillons sont pris lors de journées jugées typiques (donc pas lors de pluies abondantes).
	Il rappelle qu'un suivi hebdomadaire des matières en suspension et des hydrocarbures est réalisé d'avril à novembre, à la demande du ministère.
	Par ailleurs, une station météo est localisée sur la propriété, et en cas de précipitations supérieures à 10 mm, un technicien effectue des vérifications proactives de ces deux paramètres.
S'il y a de fortes pluies, est-ce que les installations en place font leur travail?	M. Lacombe répond que oui, les concentrations en matières en suspension sont sous les limites demandées. M. Craft demande si le Comité serait intéressé à ce que
	soient présentés les résultats de ce suivi hebdomadaire.
Cela serait pertinent, sachant qu'il n'y a sinon que trois campagnes par année, dont une en étiage.	M. Craft souligne que, selon sa compréhension, les campagnes hebdomadaires ne portent pas sur tous les paramètres, ce que M. Lacombe confirme. Les échantillons portent sur les matières en suspension et les hydrocarbures C10-C50.
	M. Lacombe confirme que ces données pourront être partagées lors du prochain suivi des eaux, ainsi que l'historique depuis 2014, qui démontre que les ouvrages en place font leur travail.

Questions ou commentaires	Réponses
Est-ce que vous remarquez des changements dans les vitesses d'écoulement des eaux souterraines au fil du temps, ou cette vitesse dépend des précipitations?	M. Lacombe explique que la vitesse d'écoulement dépend des précipitations, donc de la quantité d'eau qui s'infiltre dans la nappe. Sinon, WM n'a pas remarqué de variation au fil des ans.
Au point F-2A, on note un dépassement par rapport au bruit de fond.	M. Lacombe répond que pour interpréter les résultats, WM et le ministère se basent également sur l'historique à ce point (soit près d'une vingtaine d'années), afin de vérifier les tendances. Cet historique démontre une stabilité pour le fer et le
	manganèse au fil du temps.

ACTION DE SUIVI:

 Lors du prochain suivi des eaux, présenter les résultats des campagnes hebdomadaires des eaux de surface, ainsi que l'historique des résultats depuis 2014

5.2 EAUX DE LIXIVIATION

M. Lacombe rappelle que :

- Les eaux de lixiviation sont captées par plusieurs systèmes de pompage, traitées par WM sur le site, puis envoyées dans le réseau d'égouts de la Ville pour être traitées à nouveau.
- WM a signé une entente avec la Ville, qui précise les limites d'azote ammoniacal que WM peut envoyer dans le réseau d'égouts.
- Le ministère demande également un suivi annuel de la composition du lixiviat brut, à titre indicatif.

Puis, M. Lacombe présente un graphique résumant les concentrations d'azote ammoniacal mesurées. Il indique qu'aucun dépassement n'est survenu par rapport à l'entente avec la Ville au cours de la dernière année.

Les questions suivantes sont ensuite formulées :

Comité de vigilance de Saint-Nicéphore

Questions ou commentaires	Réponses
Pourquoi la norme à respecter fluctue-t-elle selon les mois?	M. Lacombe explique que la Ville est en mesure de traiter des quantités plus importantes d'azote ammoniacal pendant l'été, puisque ce traitement est plus facile lorsque la température extérieure est supérieure à 15 degrés.
Est-ce que les résultats obtenus en 2019 sont représentatifs des années précédentes?	M. Lacombe indique qu'en 2018, des pointes ont pu être notées, toutes expliquées par des événements spécifiques au site. Cela dit, la limite en azote ammoniacal a toujours été respectée.

5.3 PUITS RESIDENTIELS

M. Lacombe rappelle que WM effectue volontairement un suivi de puits résidentiels privés près du site, soit à une résidence en amont et à sept résidences en aval, et ce, chaque deux ans. Ces puits sont localisés sur une carte.

Après la prise d'échantillon, WM remet un certificat d'analyse et, au besoin, des instructions sur le nettoyage des puits (sachant qu'il arrive d'y retrouver des coliformes fécaux, non causés par la présence du site), permettant ensuite d'observer une amélioration de la qualité des eaux.

Au moment de la rencontre, WM s'apprêtait à réaliser cette campagne d'échantillonnage. Les résultats seront communiqués au Comité lors du prochain suivi environnemental des eaux, en 2021.

ACTION DE SUIVI:

• Lors du prochain suivi environnemental des eaux, présenter aux membres les résultats de la campagne 2020 d'échantillonnage des puits résidentiels

6 RAPPORTS D'ACTIVITÉS

6.1 REGISTRE DES PLAINTES

M. Lamothe indique qu'une plainte liée à des odeurs a été formulée depuis la dernière rencontre, soit le 24 août 2020.

Après investigation, considérant la direction des vents à ce moment, WM a pu établir que les odeurs perçues n'étaient pas reliées aux activités au site, mais plutôt à du fumier.

La question suivante est ensuite formulée :

Questions ou commentaires	Réponses
Pourquoi avoir attribué cette odeur à du fumier? Ça aurait pu être autre chose.	M. Lamothe indique être allé sur place le soir même, vers 22 h (alors que la plainte a été reçue à 19 h), permettant de valider la nature de l'odeur.

6.2 REGISTRE DES VISITES DU MELCC

M. Lamothe indique que deux visites du MELCC ont eu lieu les 12 juin et 23 juillet 2020. Aucun commentaire particulier n'a été formulé par le ministère concernant les activités au site.

M. Lacombe ajoute que WM a reçu un avis de non-conformité le 6 juillet, en raison d'un essai d'étanchéité manquant dans le rapport annuel. L'essai en question a été réalisé à la mi-juin et les résultats ont été communiqués au ministère; autrement dit, au moment de recevoir la lettre, les résultats avaient déjà été communiqués, et aucun suivi supplémentaire n'est attendu.

Les questions suivantes sont ensuite formulées :

Questions ou commentaires	Réponses
L'essai manquant était relié à quelle infrastructure?	M. Lacombe indique qu'il s'agissait d'un essai en lien avec le RBS (réacteur biologique séquentiel, qui prétraite les lixiviats). Un test sur 24 heures était requis pour s'assurer de l'absence de fuite du réservoir.

Questions ou commentaires	Réponses
Est-ce que le test a été fait au moment requis?	M. Lacombe répond qu'il a été réalisé plus tard que prévu, sachant que le test de l'année précédent n'avait pu être réalisé, en raison de travaux.
	Il précise que le ministère a acheminé sa lettre pour retracer l'événement, qui ne figurait pas au rapport annuel. Aucun suivi n'est à réaliser en lien avec cette lettre.

7 DIVERS ET PROCHAINES RÉUNIONS

7.1 MISE A JOUR DU CALENDRIER THEMATIQUE ANNUEL

M. Craft affiche le calendrier thématique annuel du Comité, ainsi que les membres prennent connaissance des thématiques n'ayant pas encore été traitées. Il rappelle que certains sujets ont été repoussés après que la première rencontre de l'année ait été annulée, en raison de la COVID-19.

L'ordre du jour précis de la prochaine rencontre sera réévalué en fonction des consignes de santé publique à ce moment et des contenus à partager. Afin de maintenir une durée raisonnable pour les rencontres, il est possible que certains sujets soient repoussés à 2021.

Par ailleurs, s'il était possible de tenir une rencontre en personne, un sondage circulerait parmi les membres pour s'assurer que tous et toutes soient à l'aise.

7.2 PROCHAINES REUNIONS

M. Dussault remercie les membres pour leur participation. Il rappelle que la prochaine rencontre aura lieu le 25 novembre 2020.

Les représentants de la Ville de Drummondville, soit MM. John Husk et Roger Leblanc, quittent la rencontre à ce moment.

8 SUIVI DU PROJET DE PHASE 3B

M. Dussault rappelle l'état d'avancement du projet de phase 3B :

- Dépôt de la demande d'autorisation : octobre 2019
- Déploiement de la démarche d'information et d'échanges : octobre 2019 à juin 2020
- Analyse environnementale du projet par le ministère : en cours

Comité de vigilance de Saint-Nicéphore

Il explique qu'au cours des derniers jours, la demande d'autorisation a fait l'objet d'une couverture médiatique, après que la Ville ait commenté publiquement l'intention du ministre de l'Environnement de recommander l'autorisation du projet (qui lui avait été communiquée).

Il souligne que la décision finale sera rendue par le conseil des ministres, à travers un décret gouvernemental.

WM avisera le Comité dès qu'une décision officielle aura été rendue, et formulera ses commentaires sur cette décision à ce moment.

ACTION DE SUIVI:

 Aviser le Comité dès qu'une décision gouvernementale concernant le projet de phase 3B aura été rendue

8.1 AJUSTEMENT AU TRAJET DES CAMIONS DE LA SABLIERE

M. Lamothe rappelle que lors de la dernière rencontre, un membre du Comité avait suggéré que les camions de la sablière circulent à travers la rue Gagnon et le site d'enfouissement plutôt qu'à travers le Club du Faisan. Cette suggestion avait été faite dans le contexte où l'extraction de sable sera complétée d'ici la fin 2020, nécessitant un camionnage accru par rapport aux années précédentes.

Il indique que l'exploitant de la sablière a accepté cette proposition et a construit un nouvel accès. Le nouveau trajet était en vigueur au moment de la rencontre.

M. Dussault demande si le résident du Club du Faisan siégeant au Comité a constaté une différence.

Le commentaire suivant est ensuite formulé :

Questions ou commentaires	Réponses
Au début de l'été, j'ai vu quelques camions, mais je n'en ai plus vu depuis un moment.	
Ce sont des bonnes nouvelles, je vous remercie, car cela semble porter fruit.	

8.2 OPERATIONS SUR LA PHASE 2

M. Lacombe indique que, tel qu'expliqué à la dernière rencontre, WM a déposé une demande d'autorisation pour reprendre temporairement l'enfouissement sur la phase 2, sachant que la phase 3A est presque complétée et que la décision pour la phase 3B n'a pas encore été rendue. Ces opérations débuteraient d'ici la fin 2020, et ce, jusqu'à l'automne 2021.

Cela est rendu possible par le tassement des matières depuis 2013, générant de l'espace par rapport à l'élévation autorisée (de 2 à 6 m selon l'emplacement).

Au moment de la rencontre, WM en était à répondre aux questions du ministère, et s'attendait à recevoir l'autorisation officielle quelques semaines plus tard.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
Par quelle cellule avez-vous l'intention de commencer?	M. Lacombe répond que pour limiter les nuisances tout en respectant les exigences du ministère, WM projette d'exploiter d'abord le côté sud (de décembre à avril). Les travaux seraient réalisés par section (plutôt que de retirer tout le recouvrement en argile d'un coup), en aménageant le recouvrement final au fur et à mesure. Ensuite, WM se déplacerait vers le côté nord, où les opérations seraient dissimulées et plus loin du Club du Faisan, pour la période estivale (mai à septembre 2021).
C'est une bonne stratégie.	

8.3 PROJET DE COMPENSATION DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES

Mme Lucie Labbé, chargée de projets chez AECOM, réalise une présentation sur le projet de compensation des milieux humides et hydriques lié au projet de phase 3B. Elle rappelle que ces projets ont été partagés avec deux organismes du milieu, le CRECQ et le COGESAF, lors de rencontres à l'automne 2019 et à l'été 2020.

Elle rappelle que deux projets ont été développés, soit :

- Un projet dans le secteur de la sablière (proposition du CRECQ)
 - Ce projet consiste à revaloriser le site de la sablière, dont l'exploitation est sur le point d'être terminée
- Un projet au nord-est de la propriété

 Ce projet consiste à agrandir les deux étangs déjà en place, tout en conservant une friche herbacée attrayante pour les oiseaux. Des aménagements fauniques sont aussi projetés.

Au niveau des échéanciers, l'ensemble des aménagements liés à ces projets seraient réalisés lors des deux premières années (2021-2022), et ce, même si l'aménagement de la phase 3B s'échelonnerait sur 23 ans.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
Vous avez mentionné compenser pour les superficies perdues. J'en comprends que vous ne compenserez pas nécessairement avec les mêmes types de milieux humides?	M. Labbé confirme.
J'aimerais mieux comprendre le concept global, cela aiderait à comprendre les détails.	Mme Labbé souligne que des cartes seront présentées par la suite.
Est-ce que la butte de matières organiques dans le secteur de la sablière est considérée comme un milieu humide, ou pas du tout?	Mme Labbé répond que non. Cette butte, en bordure de la sablière, n'est pas au niveau du sol, mais a plutôt une hauteur d'environ 5 mètres.
Dans le secteur de la sablière, sachant que la terre végétale a été retirée et que le sable a été exploité, quelle est la profondeur du terrain par rapport au niveau naturel, et par rapport au fond du ruisseau Paul-Boisvert?	Mme Labbé indique que le sable a été exploité jusqu'à la nappe phréatique, ou presque, ce qui explique que de l'eau soit visible en surface.

Questions ou commentaires	Réponses
Comment cela se compare-t-il à la forêt au bas de la diapositive?	M. Lacombe indique que l'épaisseur varie entre 1 et 4 m (la pente est plus élevée d'un côté).
	Mme Labbé ajoute qu'un dénivelé de 10 m est présent entre les eaux.
	M. Lacombe ajoute que le ruisseau est plus bas que le niveau inférieur de la couche de sable. Le secteur à l'est de la sablière est complété depuis longtemps, et l'exploitant devait le remettre en état. Le projet de compensation vise maintenant à lui redonner une plus grande valeur.
Ce n'est pas 10 ou 20 m plus bas que le terrain à l'origine?	M. Lacombe indique que non, ce n'est pas le cas.
Est-ce que vous allez utiliser une certaine épaisseur de matériaux issus de l'excavation du site?	M. Lacombe indique que cela pourrait être le cas, mais seulement le nécessaire.
Si je comprends bien, c'est en raison de la proximité avec la nappe que vous souhaitez aménager un milieu humide à cet endroit.	Mme Labbé confirme.
Est-ce que le projet réduira les apports d'eau au ruisseau Paul- Boisvert?	Mme Labbé indique que les volumes d'eaux seront les mêmes, tel que validé par le bilan hydrique détaillé réalisé dans le cadre du projet.
À partir du moment où les aménagements sont construits, combien de temps cela prend-t-il pour que le milieu humide prenne vie?	Mme Labbé indique que dès que les aménagements seront réalisés, il s'agira d'un milieu humide à part entière, mais qu'il ne sera pas mature. Les marécages arborescents seront à ce moment de petits plans, et des ensemencements seront utilisés pour éviter la présence d'espèces exotiques envahissantes.

Questions ou commentaires	Réponses
Prévoyez-vous réaliser des échantillonnages d'eaux de surface après l'aménagement?	Mme Labbé répond que les suivis actuels se poursuivront, et que certains puits d'échantillonnage des eaux souterraines seront déplacés, à des emplacements qui restent à déterminer.
Vous avez mentionné que la zone d'entreposage serait sauvegardée, mais qu'est-ce qui va remplacer la fonction qu'elle devait avoir? Allez- vous exporter?	Mme Labbé indique qu'elle y reviendra, mais que cette zone était prévue pour entreposer des sols.
Où iront ces sols alors?	Mme Labbé indique qu'ils iront ailleurs sur la propriété.
Est-ce que vous allez transplanter des matières que vous devez retirer de la phase 3B?	Mme Labbé répond que, s'il est possible de coordonner les travaux, certaines espèces intéressantes pourraient être transplantées.
	Règle générale, les plantes herbacées peuvent être transplantées, et cela pourra être envisagé, mais il est plus complexe de le faire pour les arbustes ou les arbres matures.
	Sinon, l'ensemencement est généralement privilégié pour les espèces herbacées, et la plantation pour les espèces ligneuses.
	M. Lacombe rappelle que la présentation porte sur un concept présenté au ministère. WM a le souhait de préserver des espèces, mais également de s'associer avec des pépinières locales, et de favoriser la participation du GARAF pour faire pousser certaines espèces. C'est lors de la conception finale que ces détails seront ficelés.
Quand ce milieu humide serait-il aménagé?	M. Lacombe répond que les échéanciers seront présentés à la fin de la présentation.

Questions ou commentaires	Réponses
Est-ce qu'un des deux sites est jugé idéal pour en faire un milieu humide?	Mme Labbé répond que les deux sites sont très favorables au développement de ce type de milieu, tout en étant différents. Par exemple, le site au nord-est comprend déjà des milieux humides qui seront bonifiés pour en faire un corridor vert.
Où sera la zone d'entreposage?	Mme Labbé répond qu'elle sera plus au sud de la zone de compensation.
Est-ce que le milieu à cet endroit est déjà affecté?	Mme Labbé confirme que ce milieu est déjà déboisé à l'heure actuelle.
Il y a déjà eu des travaux à cet endroit?	Mme Labbé confirme que oui; d'ailleurs, des matériaux y ont déjà été entreposés, ce que M. Lacombe valide.
Il n'y avait pas déjà eu des plantations sur la nouvelle zone d'entreposage?	M. Lacombe répond qu'une petite partie l'avait été par le GARAF, mais qu'une partie ne l'a pas été. Il précise que tous les sols de la phase 3B n'y seront pas entreposés; il est possible, par exemple, que de l'entreposage de sols soit réalisé plus près de la cellule, afin d'être réutilisés, tandis que les matériaux, plus silteux (et donc pas utiles), iraient au sud.
Si je comprends bien, la phase 3B ne sera pas aménagée d'un seul coup?	M. Lacombe indique que non, elle sera aménagée une cellule à la fois, de l'ouest vers l'est, en prévision de l'année suivante, et ce, tout au long de sa durée de vie.
Est-ce que Mme Labbé a déjà réalisé des aménagements de ce type ailleurs au Québec?	Mme Labbé répond que oui, elle a réalisé plusieurs types de projets de compensation dans le passé, à plusieurs endroits au Québec.
	Elle donne l'exemple de l'Ile-Lapierre, à Montréal, un projet réalisé au cours des trois dernières années.

M. Dussault remercie les membres pour leur participation. Les points de l'ordre du jour ayant tous été traités, la réunion s'est terminée à 21 h 15.

Camille Montreuil Rapporteuse de la réunion

Comité de vigilance de Saint-Nicéphore